



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M MOLINER KEVIN
RESIDENCE DEMEURES DE LONGCHAM
111 RUE LAGRANGE
33000 BORDEAUX

33088

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 30 04 830 017 294

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 15 576

Référence de l'avis : 18 33 0351600 09

Numéro FIP : 330 33 88 4018998789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 13/07/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **17/09/2018 (41)**

190,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu

190,00 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance d'impôt sur le revenu.

Vous pouvez à nouveau payer en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/09/2018.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés ²	17202			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1720			
Salaires, pensions, rentes nets.....	15482			15482
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			94	94
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				
Revenu brut global.....				15576
CSG déductible.....			- 0	0
Revenu imposable.....				15576
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				808
Décote.....			- 571	571
Réduction sous condition de revenu.....			- 47	47
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				190
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				190
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				190
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				15576
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

AVIS D'IMPÔT 2018

Impôt sur les revenus de l'année 2017

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :.....

Déclar. 1
15344

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

1,10%

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034 * - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BORDEAUX AVAL - S.A.I.D. AVAL 2
CITE ADM B39 RUE JULES FERRY - 33090 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 24 81 08

--	--	--	--	--

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M MOLINER KEVIN

Adresse d'imposition au 01/01/2018
RESIDENCE DEMEURES DE LONGCHAM
111 RUE LAGRANGE
33000 BORDEAUX

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOLINER